



## Règlement des virées d'Hugo le 13 avril 2025

### PRINCIPE

Une marche appelée aussi randonnée, est une activité de plein air qui consiste à suivre un itinéraire balisé. Elle s'effectue à pied. Elle est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Elle est ouverte à toutes et à tous (les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte).

Les participants déclarent être aptes à la pratique de la marche et dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accidents.

Au programme :

- **Discipline** : marches
- **Trois parcours d'environ** : 5 et 7 km + parcours familial 2,6 km (balisés)
- **Des jeux primés** sur les parcours pour petits et grands
- **Un moment musical** : avec les « z'enchanteuses » à partir de 11h30
- **Une buvette et un snack** pour se restaurer sur place et partager un moment de convivialité
- **Un sac à dos offert** : tous les participants repartiront avec un sac à dos

### DÉPART

Il se fait du stade de foot à Mours Saint Eusèbe.

Horaires : top départ donné à 10h30.

### ARRIVÉE

Elle se fait au stade de foot à Mours Saint Eusèbe.

### PARCOURS

Plusieurs distances : un parcours familial d'environ 2,6 km – un parcours d'environ 5 km – et un parcours d'environ 7 km. Les adultes pourront répondre aux questions placées sur les parcours de 5 et 7 km. Au retour ils se rendront au stand animation pour les corriger. Si tout est juste ils recevront un bon pour une boisson au choix.

### PARCOURS FAMILIAL

Les enfants trouveront sur le parcours familial un jeu de rébus primé (au départ ils recevront un passeport et un stylo pour noter leurs réponses. Au retour ils viendront au stand animation les faire corriger) si tout est juste ils recevront un cadeau...

### SIGNALISATION

Le balisage est réalisé par la présence de signaleurs aux intersections ou par des panneaux mobiles, par de la peinture éphémère au sol ou de la rubalise.

L'ensemble du dispositif est conforme à l'autorisation préfectorale.

### RAVITAILLEMENT

Pour les parcours de 5 et 7 km environ un ravitaillement est prévu, le lieu est indiqué sur la feuille de route remise en même temps que le dossard.

### DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait le samedi 12 avril au stade de foot de Mours Saint Eusèbe de 13h30 à 18h30,

ACC26 – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

📘 [www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)

et sur place le dimanche matin à partir de 9h et jusqu'à un quart d'heure avant le top départ.

Il est à porter sur la poitrine et visible en permanence.

Chaque dossard est nominatif et ne peut en aucun cas être rétrocedé.

## **INSCRIPTIONS**

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement. Les inscriptions se font en ligne sur le site <https://www.sportsnconnect.com> (avec frais en sus de 1 € minimum, pris par la plateforme d'accueil) jusqu'au 11 avril minuit.

Vous pouvez également télécharger la fiche d'inscription sur notre site internet [www.acc26.fr](http://www.acc26.fr) pour vous inscrire sur place au stade de foot la veille entre 13h30 et 18h30 ou le jour J de 9h à 10h15 dernier délai.

L'inscription ne sera définitive qu'après avoir effectué le règlement. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

## **CERTIFICAT MÉDICAL**

Pour marcher le certificat médical n'est pas obligatoire.

## **ASSURANCES**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant les conséquences de leur responsabilité.

Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il possède une responsabilité civile le couvrant pour cet évènement.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve et après l'épreuve (défaillance physique ou accident).

## **MONTANT DE L'INSCRIPTION**

Le montant de l'inscription est de 10 € par participant comprenant un sac à dos avec des cadeaux à l'intérieur. Gratuit pour les moins de 12ans.

## **MATÉRIEL**

Matériel conseillé : couverture de survie, réserve d'eau (0,5L min), veste imperméable (selon météo), gobelet pour les marcheurs (il n'y aura pas de gobelet au ravitaillement).

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration du matériel ou d'un équipement individuel.

Pour la marche les bâtons télescopiques sont tolérés, ils doivent être repliés lors du départ.

## **SANITAIRES**

Toilettes au stade de foot.

## **ANNULATION DE LA MARCHÉ**

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## **SÉCURITÉ**

La sécurité est assurée par la Protection Civile de la Drôme.

Les marches se déroulant sur routes et chemins, chaque concurrent s'engage à respecter le code de la route, le balisage mis en place par l'organisation et l'environnement.

La fin de la marche sera annoncée par l'organisateur au retour du bénévole clôturant le parcours.

Tout abandon doit être signalé, par remise du dossard, au bénévole le plus proche.

## **ACCOMPAGNATEUR**

**ACC26** – quai Ulysse Chevalier – 26100 Romans

☎ 09.53.01.37.35 - @ acc26@orange.fr - 🌐 <http://acc26.fr>

 [www.facebook.com/AgirContreLeCancer26](http://www.facebook.com/AgirContreLeCancer26)

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo), ne sera autorisé sur le parcours. Les chiens sont tolérés en laisse et sous l'entière responsabilité des maîtres.

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Nous aimons la nature, protégeons-la. Les marcheurs s'engagent à ne rien jeter dans la nature ni sur la voie publique, ni papier, ni emballage, ni bouteille plastique, RIEN, (sous peine de sanctions).

### **UTILISATION D'IMAGE**

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des virées d'Hugo, ainsi que leurs ayant droit, tel que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux vires d'Hugo, sur tout support, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **CNIL**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant, par notre intermédiaire, vous pourrez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, merci de le signaler aux organisateurs par écrit, en précisant votre nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

### **CONCLUSION**

L'inscription d'un participant aux virées d'Hugo, organisé par l'ACC26, atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement et il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Fait à Romans, le 13/02/2025  
Claire Lavayssière Présidente

